

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nathalie Dickie](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4b458792d4c2255a0d5e88ac>

Date d'obtention : 2021-05-25 15:57:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je retiens de la méthode sexto qu'il est important de bien consigner les faits auprès des personnes impliquées pour faire une bonne évaluation de la situation. Tout d'abord, remplir la grille d'évaluation auprès de la personne qui rapporte les faits puis de la victime si ce n'est pas la même personne ainsi que les autres élèves impliqués. Puis, évaluer s'il s'agit d'un geste impulsif ou malveillant. Dans le cas d'un geste malveillant, l'école communique avec le service de police. Il est important de rencontrer l'instigateur pour lui confisquer son appareil pour stopper la propagation des éléments de pornographie juvénile. Dans le cas d'un geste impulsif, rencontrer l'instigateur, remplir la grille d'évaluation et confisque son téléphone. Communiquer avec les services de police pour qu'ils poursuivent la démarche.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je me rends compte qu'une situation qui peut sembler simple au départ peut rapidement se complexifier au fur à mesure de nouvelles informations et qu'il sera important de se référer souvent à la procédure sexto pour éviter d'oublier d'autres personnes impliquées. Il est important aussi de compléter la grille d'évaluation avec les différentes personnes impliquées et pas seulement avec la victime. Le fait d'avoir accès à plusieurs versions nous permet d'avoir un portrait plus juste de la situation et de pouvoir transférer davantage d'informations aux policiers par la suite. Il est aussi important de faire la différence entre un geste impulsif et un acte malveillant. L'acte malveillant doit être pris en charge par le service de police et l'intervenant doit seulement confisquer l'appareil sans interroger l'instigateur.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate pour moi est la partie où l'intervenant confisque l'appareil du ou des jeunes pour le remettre aux policiers et où il doit aviser les parents. Il n'est jamais agréable d'annoncer aux parents que leur enfant rencontrera les policiers, car il est associé à une situation de sextage.